

# Le Piscopien

BULLETIN MUNICIPAL



## QUOI DE NEUF AU VILLAGE ?

PISCOP FACE À LA TEMPÊTE : LA SOLIDARITÉ EN ACTION



## CHRONIQUE DE PISCOP

PUR ALPHA : QUAND UNE PISCOPIENNE TRANSFORME L'ÉPREUVE DU HANDICAP EN PROJET ENTREPRENEURIAL

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 :  
LA CONTINUITÉ DE NOTRE COMMUNE  
AU CŒUR DES ENJEUX



# SOMMAIRE

## 3 ÉDITORIAL DU MAIRE

## 4-7 RETOUR EN IMAGES

## 8 BON À SAVOIR

- Nouvelles règles pour les élections municipales de 2026 à Piscop



## 9 PETITES RÈGLES D'USAGE

- 6 règles d'usage et de bon voisinage

## 10-13 QUOI DE NEUF AU VILLAGE ?

- Piscop face à la tempête : la solidarité en action
- Routes départementales, communales : qui fait quoi à Piscop ?
- TLPE : pourquoi la commune a choisi de récupérer la compétence

## 14-15 CHRONIQUE DE PISCOP

- PUR Alpha : quand une Piscopienne transforme l'épreuve du handicap en projet entrepreneurial

## 16-17 INTERCOMMUNALITÉ

- Agglomération Plaine Vallée - carte d'identité
- Tremplin Jeunes Talents : Plaine Vallée soutient les musiques actuelles
- Plaine Vallée : vers une stratégie locale de santé

## 18-20

### PISCOP NATURE

- L'entretien des trottoirs : qui est responsable ?
- « *Toute une vie avec mes vaches* » : le témoignage d'un éleveur de Piscop
- Un box dédié au soin des chevaux dans les prés de Piscop
- Composter, un geste simple qui change tout



## 21

### PISCOP ET SES SAVEURS

- Les recettes de Mauricette



## 22-23

### PISCOP ET L'ÉCOLE

- Une nouvelle dynamique au cœur de l'école de Piscop
- Péri-scolaire : ce sont les enfants qui en parlent le mieux !
- Une année scolaire sous le signe de l'enthousiasme et des projets
- Teacher : transmettre le goût de l'anglais aux élèves



## 24

### INFOS PRATIQUES

- L'équipe municipale

## 25

### ADRESSES UTILES



## 26-27

### RENDEZ-VOUS CULTURELS



## 28

### AGENDA CULTUREL

- Retrouvez les événements à ne pas manquer cette année



## Le Piscopien

Bulletin municipal : N° 108 janvier 2025 ■ Mairie de Piscop : 1, place de la Mairie - 95350 Piscop

Responsable de la publication : Christian Lagier

Rédaction : Sandrine Druon-Riot, Zoheir Aichouche, Sophie Gaillard, Lena Amarouche, Eva Correia et Nathalie Mathou

Secrétariat de rédaction : Solange Rey et Valérie Briere-Auger ■ Comité de rédaction : Conseil Municipal

Crédit photos : Mairie de Piscop, Marie Fillette et Elias Semperé

Conception-réalisation : Agence RDVA - 01 39 90 10 00 ■ Impression : RPS IMPRIMERIE - 01 39 59 20 87

Dépôt légal : janvier 2026



**CHRISTIAN LAGIER,**  
Maire de Piscop

**Chers Piscopiens, Chères Piscopiennes,**

**C'**

est avec une émotion toute particulière que je viens vous annoncer que je ne renouvellerai pas mon mandat au sein d'une équipe municipale.

Après quarante-trois années de service, il est temps pour moi de passer la main à une nouvelle équipe qui, je l'espère sincèrement, saura continuer à guider notre commune et à préserver ce caractère villageois que nous apprécions tous.

Cette année encore nous avons œuvré pour l'entretien de notre patrimoine, veillé à la sécurité de chacun, organisé des festivités et fait vivre notre village au quotidien.

Nous traversons actuellement une crise politique majeure qui aura, sans nul doute, des répercussions sur notre budget, notamment en ce qui concerne les dotations de l'État. Malgré ce contexte, nous avons, une fois encore, assuré une gestion prudente et responsable des finances communales.

Je tiens à remercier chaleureusement les agents communaux pour leur implication, ainsi que l'ensemble de l'équipe municipale, dont l'engagement constant nous permet de maintenir notre qualité de vie.

Mes chers concitoyens, je vous remercie pour votre confiance et votre soutien tout au long de ces nombreuses années.

Je vous souhaite, pour cette nouvelle année, le meilleur pour vous et vos familles : santé, bonheur et réussite.

**Votre maire**



# Retour en images sur 2025

**7 janvier** | Cérémonie des vœux du maire



**22 mars** | Loto organisé par la FCPE



**5 avril** | Repas des anciens



**8 avril** | Carnaval dans les rues de Piscopp



8 mai | Commémoration



13 juin | Fête des voisins



21 juin | Fête de la musique





# Retour en images sur 2025

**28 juin | Kermesse**



**19 septembre | Voyage des anciens**



**31 octobre | Halloween**



**9 novembre | Broc Enfants**



**11 novembre** | Commémoration



**10 décembre** | Goûter des anciens et remise des colis de Noël



**18 décembre** | Repas de festif avant le passage du Père Noël



**18 décembre** | Spectacle de Noël pour les écoliers

**16 décembre** | Spectacle de Noël de l'école





## Bon à savoir

# Nouvelles règles pour les élections municipales de 2026 à Piscop

Les élections municipales de mars 2026 marqueront un changement important pour Piscop. Bien que la commune compte moins de 1 000 habitants, les modalités de constitution des listes et le mode de scrutin évoluent en profondeur, conformément à la réforme électorale adoptée en mai 2025.



### Des listes obligatoirement paritaires

Désormais, **toutes les listes de candidats devront respecter une parité stricte**, avec une alternance femme/homme ou homme/femme, quel que soit le sexe du premier candidat.

Cette règle, jusqu'alors réservée aux communes de 1 000 habitants et plus, **est étendue aux communes de moins de 1 000 habitants**, dont Piscop.

Afin de tenir compte des réalités locales et de faciliter la constitution des listes, la loi autorise une certaine souplesse dans le nombre de candidats présentés.

#### Pour Piscop :

- 13 candidats minimum
- 17 candidats maximum
- 15 sièges à pourvoir au conseil municipal

### Un nouveau mode de scrutin : le scrutin de liste paritaire proportionnel à deux tours

Autre évolution majeure : la disparition de l'ancien **scrutin majoritaire plurinominal avec panachage**, propre aux petites communes.

À partir de 2026, **toutes les communes**, quelle que soit leur taille, appliqueront un **scrutin de liste paritaire avec représentation proportionnelle et prime majoritaire**, organisé en deux tours.

### Ce qui change pour les électeurs

- Le vote se fait **pour une liste complète**, dans l'ordre présenté.
- **Le panachage est supprimé** : il n'est plus possible de rayer, d'ajouter ou de modifier des noms.

Seront considérés comme **nuls** :

- Les bulletins comportant des ratures, ajouts ou noms étrangers à la liste,
- Les bulletins modifiant l'ordre des candidats,
- Les bulletins avec mentions manuscrites (hors exceptions prévues par la loi).

### Déroulement du scrutin

#### Premier tour :

- Si une liste **obtient plus de 50 % des suffrages exprimés**, elle reçoit une **prime majoritaire** et une partie des sièges.
- Les sièges restants sont répartis à la **proportionnelle** entre les listes ayant franchi le seuil requis (généralement 5 %).

#### Second tour :

- Peuvent se maintenir les listes ayant obtenu **au moins 10 %** des suffrages exprimés au premier tour.
- Les listes ayant obtenu **au moins 5 %** peuvent **fusionner** avec une autre liste avant le second tour.

## EN RÉSUMÉ

- Toutes les communes, y compris celles de moins de 1 000 habitants, voteront en mars 2026 selon un scrutin de liste paritaire à deux tours avec représentation proportionnelle.
- Panachage supprimé : on ne peut plus rayer ou ajouter des noms sur un bulletin.
- Listes paritaires obligatoires (alternance H/F).
- Dérogation : listes pouvant comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal dans les petites communes.

## ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 Communes < 1 000 habitants

### LISTE

- Listes de candidats
- Paritaires (*alternance H/F*)
- Sans panachage
- Listes possibles incomplètes (-2 max)



## 6 règles d'usage et de bon voisinage

### SI MON VOISIN M'A LAISSÉ UN MOT POUR PRÉVENIR D'UNE FÊTE, EST-CE QUE ÇA L'AUTORISE À FAIRE DU BRUIT ?



**NON**

Non, prévenir ses voisins ne dispense pas des règles sur le bruit. Le tapage diurne (en journée) et le tapage nocturne (entre 22h et 7h) restent sanctionnés par une amende.

Si le bruit dépasse les limites autorisées, tu peux alerter les forces de l'ordre pour nuisance sonore.

**Articles R.1336-5 et suivants, articles R.1337-8 du Code de la santé publique.**



### PUIS-JE BRÛLER MES DÉCHETS VERTS DANS MON JARDIN ?



**NON**

En France, brûler à l'air libre les déchets verts (herbes coupées, feuilles...) est interdit pour les particuliers, que ce soit dans leur jardin ou ailleurs.

Cela concerne aussi bien un feu traditionnel que l'utilisation d'un petit incinérateur de jardin.

Une personne qui brûle des déchets verts peut avoir à payer une amende de 750 euros. Cette amende concerne également la personne qui met à disposition ou vend un incinérateur pour éliminer les déchets verts.

**Article 84 du Règlement sanitaire départemental (RSD) interdit ce type de brûlage pour des motifs de santé publique (pollution de l'air) et de risque d'incendie**



### PUIS-JE ORGANISER UN VIDE-MAISON ?



**OUI**

À condition de faire une déclaration préalable en mairie au moins 15 jours avant la date prévue. Sans cette déclaration, l'événement est considéré comme illégal et expose à des sanctions.

Le vide-maison ne peut être autorisé que pour maximum 2 fois par an et par foyer.



### PUIS-JE OBTENIR UN PASSEPORT EN URGENCE POUR PARTIR EN VACANCES ?



**NON**

un passeport ne peut pas être délivré en urgence pour ce motif. Un passeport temporaire peut être délivré en urgence pour un motif d'ordre médical ou humanitaire ou pour des raisons professionnelles.

**Décret n° 2005-1 726 du 30 décembre 2005 relatif aux passeports.**



### AI-JE LE DROIT DE FUMER DANS LES LIEUX PUBLICS ?



**NON**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, il sera interdit de fumer dans : les parcs, sur les places, aux abribus, près des écoles et des lieux accueillant des mineurs, ainsi qu'autour des bibliothèques, piscines et installations sportives.

[Info.gouv.fr](http://Info.gouv.fr)

### L'ÉCOLE PEUT-ELLE ÊTRE TENUE RESPONSABLE EN CAS DE HARCÈLEMENT SCOLAIRE ?

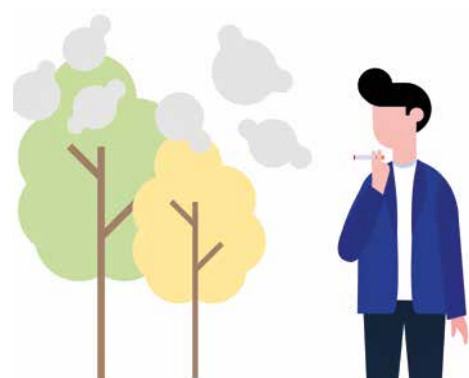


**OUI**

les établissements ont un devoir de protection envers les élèves.

En 2011, le tribunal administratif de Rouen a jugé qu'une carence fautive dans la prise en charge du harcèlement scolaire engageait la responsabilité de l'État, justifiant une indemnisation de 5 000 euros pour la famille.

**TA Rouen, 12 mai 2011 n° 0901466**





# Quoi de neuf au village ?

## Piscop face à la tempête : la solidarité en action

Le lundi 20 octobre 2025, en fin de journée, un coup de vent brutal a frappé Piscop. En quelques minutes, le village a changé de visage.

**A**u haut de la rue de la Tourelle, à Belle-Vue, du côté de Blémur et rue de Paris, les dégâts sont multiples : toitures abîmées, grillages arrachés, branches au sol, et même la porte de la "maison du cantonnier" arrachée. Dans plusieurs secteurs, des arbres ont été déracinés, rendant certains passages difficiles, parfois dangereux. Le choc a aussi été fort au château de Blémur : plusieurs dizaines d'arbres sont tombées dans les jardins. Un spectacle impressionnant, et un rappel très concret que la nature peut, parfois, imposer sa loi sans prévenir.

Mais si cet épisode a marqué l'année, c'est surtout pour une autre raison : la réaction des Piscopiens. Très vite, sans attendre, des habitants sont sortis, ont appelé, ont signalé, ont aidé à dégager ce qui pouvait l'être en sécurité. Le Maire et les élus se sont déplacés pour faire le point, organiser les priorités, sécuriser les zones sensibles, et accompagner les interventions. Et on tient à saluer l'engagement de Jean Louis Chevalier, notre agent technique, qui est revenu en dehors de ses horaires pour prêter main-forte. Cet élan de solidarité dans un petit village, ça ne se mesure pas en



mots : ça se voit sur le terrain, quand il faut faire vite.

Ce soir-là, Piscop a montré ce qu'il a de meilleur : le réflexe d'entraide, simple, direct, efficace. On n'efface pas les dégâts, mais on retient l'essentiel : on n'a laissé personne seul face au problème.

Merci à toutes celles et ceux qui ont aidé, signalé, prêté du matériel, donné un coup de main, ou simplement pris des nouvelles. Ce 20 octobre, Piscop a pris un coup... et Piscop a répondu présent.

### CAS PARTICULIER : "CATASTROPHE NATURELLE", UTILE MAIS PAS SYSTÉMATIQUE.

Le régime "Cat-Nat" concerne surtout certains événements (inondations, mouvements de terrain, sécheresse...), avec des règles et une franchise spécifiques. Après publication d'un arrêté, les assurés disposent d'un délai pouvant aller jusqu'à 30 jours pour déclarer (si ce n'était pas déjà fait). Mais pour le vent / tempête, l'indemnisation passe le plus souvent par la garantie tempête du contrat habitation.

Et si un arbre tombe sur une maison ou une voiture : quel "cas" s'applique ?

- Votre arbre tombe sur votre maison (ou une dépendance/clôture) : c'est en général votre assurance habitation (garantie tempête/événements climatiques) qui intervient.
- Votre arbre tombe sur votre voiture : ce sont les garanties de votre assurance auto qui comptent (souvent "tous risques" ou garanties dommages/catastrophe/tempête selon contrat). Si vous êtes au tiers sans garantie dommages, l'indemnisation peut être limitée.
- L'arbre d'un voisin tombe sur votre maison : dans la pratique, c'est souvent votre assurance habitation qui vous indemnise d'abord, puis elle regarde ensuite si la responsabilité du voisin peut être recherchée (ex. défaut d'entretien avéré).
- Votre arbre tombe chez le voisin : la question peut se poser entre événement climatique (force majeure) et défaut d'entretien. Si un défaut d'entretien est retenu, votre responsabilité civile peut être engagée.

### ÉLAGAGE ET ENTRETIEN DES ARBRES

Un arbre fragilisé, une branche lourde au-dessus d'un accès, un conifère trop proche d'une clôture... et un coup de vent peut vite provoquer des dégâts (toiture, grillage, véhicule, voie). Un entretien régulier (élagage, retrait du bois mort, contrôle des sujets fragiles) réduit le risque, surtout avant les périodes venteuses.

### Assurances : quoi faire (et dans quel ordre) après un gros coup de vent

Après une tempête, le plus important est de déclarer vite et de documenter proprement. En assurance habitation, la couverture passe en général par la garantie "tempête/grêle/neige" (souvent appelée "événements climatiques") : vous n'avez pas besoin d'attendre un éventuel classement en catastrophe naturelle pour être indemnisé des dégâts causés par le vent (toiture, chute d'arbre, infiltrations liées au toit endommagé, etc.). En pratique, beaucoup de contrats reprennent le délai habituel de 5 jours ouvrés pour déclarer le sinistre après constatation (ou découverte) des dommages. Même si vous n'avez pas encore tous les devis, déclarez tout de suite : vous pourrez compléter ensuite. Pour que le dossier avance sans blocage, faites simple et solide :

**1) Photos + liste claire.** Prenez des photos avant toute réparation : vues larges, puis détails (tuiles, faitage, clôture, portail, infiltrations, dépendances). Ajoutez une liste datée de ce qui est touché : "toiture", "grillage", "porte", "clôture", "abri", etc. C'est bête, mais c'est ce qui évite les allers-retours.

**2) Mesures d'urgence, mais en restant dans les règles avec l'expert.** Si l'eau rentre ou si un élément menace de tomber, vous avez le droit - et même le devoir - de limiter l'aggravation : bâchage, mise hors d'eau, sécurisation. Ces dépenses peuvent être prises en charge au titre des "mesures conservatoires / frais de sauvetage" selon les contrats, à condition de garder factures et preuves.

*Conseil utile : faites des photos avant / pendant / après la pose d'une bâche, et gardez le contact de l'artisan.*

**3) Devis et expert : anticipez.** Selon l'ampleur, l'assureur peut missionner un expert. Ne jetez pas les éléments abîmés trop tôt si ce sont des pièces "parlantes" (tuiles, morceaux de clôture, serrure arrachée), sauf danger. Préparez 2/3 devis quand c'est possible : ça accélère la discussion sur le montant.

# Routes départementales, communautaires, communales : qui fait quoi à Piscop ?

*Dans une commune, toutes les rues n'ont pas le même statut. Leur gestion, leur entretien et les décisions d'aménagement relèvent de collectivités différentes selon leur catégorie. Cette organisation permet une gestion adaptée à l'importance de chaque voie.*

Les rues départementales, appelées aussi routes départementales (D), sont gérées par le département. Elles structurent les déplacements à l'échelle du territoire départemental. Même lorsqu'elles traversent une commune, leur entretien et les travaux de sécurité restent de la compétence du conseil départemental. Ce dernier reste responsable de l'état de la chaussée, de la signalisation principale et des travaux de sécurité et de modernisation sur ces voies. Sur Piscop, deux départementales traversent la commune, la RD123 dites la Stratégique et la RD 11 à savoir la rue de Paris.

Les rues communautaires sont des voies dont la gestion a été confiée à l'intercommunalité Plaine Vallée et qui sont suivies localement par Sébastien Pautrat, adjoint aux travaux. À l'origine, ces voies appartenaient aux communes, mais celles-ci ont choisi de transférer tout ou partie de leur voirie à l'échelon communautaire afin de mutualiser les moyens et d'assurer une cohérence territoriale. Nous comptons 5 rues communautaires sur Piscop : la rue de la Belle Vue, la rue de la Tourelle, la rue de Blémur, la rue des Petits Poiriers et la route de la Tête Richard (entre la RD 301 et la Libération). Les rues communales sont gérées directement par la mairie. La commune est responsable de leur entretien, de l'éclairage public et des aménagements (stationnement, circulation, sécurité). À ne pas confondre avec le chemin rural qui appartient aussi à la commune, mais fait partie du domaine privé communal (entretien non obligatoire). Les chemins



**Pendant et après, rue des Petits Poiriers grâce à la rénovation complète réalisée par Plaine Vallée.**



ruraux à Piscop, qui ne sont pas des rues asphaltées mais des petits chemins cam-pagnards ou piétonniers se situent autour du village et dans les espaces naturels. Pour les habitants, comprendre le sta-

tut d'une rue permet de savoir à qui s'adresser en cas de problème : chaussée dégradée, éclairage défaillant, projet d'aménagement ou question de sécurité routière. Cela explique aussi pourquoi certaines décisions peuvent prendre plus de temps ou nécessiter des concertations entre plusieurs collectivités.

La principale distinction entre rues communautaires et routes départementales repose donc sur la collectivité gestionnaire. Ce choix a des conséquences directes sur la rapidité des interventions, les priorités de travaux et les modalités de financement.

Cette année à Piscop, une rue communautaire a bénéficié d'une réfection totale de la chaussée. La rue des Petits Poiriers a été rénovée par la communauté d'agglomération Plaine Vallée pour un coût de 187 000 €TTC, qui a assuré la totalité de la prise en charge des travaux.



**Pendant et après, rue des Petits Poiriers grâce à la rénovation complète réalisée par Plaine Vallée.**



# Quoi de neuf au village ?

## TLPE : pourquoi la commune a choisi de récupérer la compétence

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) est un dispositif national qui encadre les enseignes, publicités et pré-enseignes visibles depuis l'espace public. Elle concerne principalement les supports utilisés par les professionnels et vise à garantir une cohérence dans l'affichage, à limiter les excès et à assurer des règles identiques pour tous.

La gestion de la TLPE devait relever de la communauté d'agglomération Plaine Vallée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les communes ont eu la possibilité de reprendre cette compétence. La commune de Piscop a fait le choix de l'exercer afin de conserver les recettes sur son territoire et de les utiliser directement au service des projets locaux, plutôt que de les mutualiser à l'échelle intercommunale.

Un travail de fond a ainsi été engagé : recensement des enseignes existantes, échanges avec les professionnels et vérification des supports. L'objectif était de clarifier les règles, de remettre de l'ordre et d'éviter les inégalités entre commerçants. De nombreuses enseignes n'avaient jamais été déclarées, souvent par simple méconnaissance.

Pour les habitants, rien ne change : la TLPE ne concerne pas les particuliers. Pour les professionnels, ce dispositif offre désormais un cadre plus lisible et équitable. Pour la commune, il s'agit d'un outil de gestion locale permettant de renforcer les services et de préserver la qualité de vie du village.

La démarche se poursuivra dans les mois à venir avec un suivi régulier et un dialogue maintenu avec les professionnels. L'objectif reste le même : une application pragmatique et proportionnée de la réglementation, sans lourdeur administrative, au service d'un cadre de vie harmonieux et d'un commerce local respecté.

### La TLPE, qu'est-ce que c'est ?

La taxe locale sur la publicité extérieure est une taxe, instaurée à l'initiative des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Elle concerne toutes les entreprises qui exploitent des supports publicitaires fixes, visibles et situés à l'extérieur.

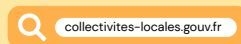
La mise en place de la TLPE constitue un levier de recettes nouveau et pérenne pour la commune tout en répondant à une volonté de maîtrise de l'affichage.



### Déclarer son support publicitaire

Pour toutes créations ou suppressions d'un support publicitaire vous devez effectuer une déclaration via le **formulaire cerfa n°15702** sur [collectivites-locales.gouv.fr](http://collectivites-locales.gouv.fr).

Le redevable doit effectuer une **déclaration annuelle avant le 1er mars de chaque année**. Cette déclaration doit être déposée en mairie et doit mentionner les superficies et dates de création de tous les supports publicitaires exploités, y compris ceux qui bénéficient d'une exonération (totale ou partielle).



La déclaration complémentaire se fait dans les 2 mois suivant la création, le remplacement ou la suppression de tout support publicitaire.

### Qui sont les redevables de la TLPE ?

Le redevable de la taxe est l'exploitant du support publicitaire :

- l'afficheur pour les supports publicitaires,
- les commerçants pour les enseignes et préenseignes.

En cas de défaillance de ce dernier, le redevable sera le propriétaire du support et en dernier recours, celui dans l'intérêt duquel le support a été réalisé.

### Comment s'effectue le recouvrement de la TLPE ?

La taxe est due sur les supports existants au 1er janvier de l'année d'imposition.

La commune met à la disposition du redevable de la taxe un formulaire-type pour la déclaration.

La commune peut engager une procédure de rehaussement contradictoire ou de taxation d'office en cas de déclaration incomplète ou d'absence de déclaration.



### Quels sont les dispositifs publicitaires assujettis à la TLPE ?

La taxe locale sur la publicité extérieure frappe tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique, définies à l'article L.581-3 du Code de l'environnement, qui sont de 3 catégories :

- **publicité,**
- **enseignes,**
- **préenseignes.**

**1- La publicité** : est définie par le Code de l'environnement comme toute inscription, forme ou image destinée à **informer le public ou à attirer son attention**. Elle peut être scellée ou implantée au sol, apposée sur un support existant (mur, clôture, mobilier urbain...).

**2- L'enseigne** : est définie comme toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et **relative à une activité qui s'y exerce**. Attention, une enseigne qui se dissocie matériellement du lieu où l'activité est exercée doit être requalifiée de préenseigne.

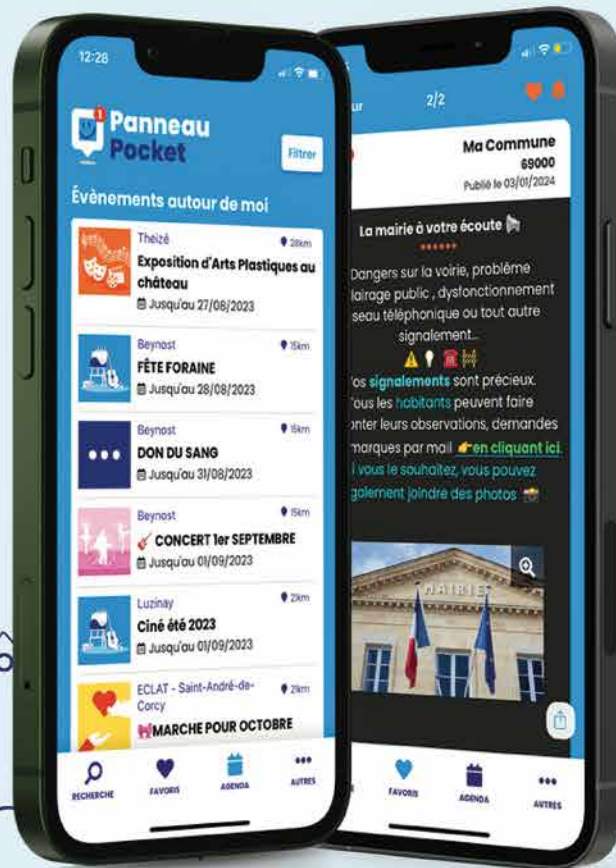


**3- La préenseigne** : regroupe toute inscription, forme ou image **signalant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée**. Elle est scellée au sol ou apposée sur un immeuble matériellement différent de celui où s'exerce l'activité signalée.





# Les informations et alertes de la commune sont sur **PanneauPocket**



Scannez pour télécharger l'appli !



**GRATUIT**

**ANONYME**

**SANS PUBLICITÉ**



Accessible également sur ordinateur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)



## PUR Alpha : quand une Piscopienne transforme l'épreuve du handicap en projet entrepreneurial

**Grande gagnante du prix « Jeune entreprise » lors du concours des Entrepreneuriades 2025, Arame Bougha est piscopienne. Maman d'un enfant en situation de handicap et professionnelle aguerrie des ressources humaines, elle a transformé son expérience personnelle en un projet entrepreneurial engagé : PUR Alpha, une entreprise dédiée à l'accompagnement des familles confrontées au handicap.**

### De l'expérience personnelle à la création de PUR Alpha

Pendant plusieurs années, Arame a été confrontée à un manque d'accompagnement réellement adapté au handicap de son enfant. Les solutions proposées à domicile se révélaient souvent insuffisantes : intervenants peu formés, fort turn-over, suivi irrégulier et manque de continuité.

Forte de plus de vingt ans d'expérience en gestion des ressources humaines, organisation et structuration de services, elle identifie alors un véritable angle mort dans le Val-d'Oise : une offre spécialisée encore trop limitée, des équipes insuffisamment formées et des familles livrées à elles-mêmes pour coordonner un parcours déjà complexe.

De ce constat est née PUR Alpha, avec une ambition claire : proposer un accompagnement à domicile exigeant, respectueux du cadre réglementaire et profondément humain, prenant en compte à la fois les besoins des enfants et la réalité des familles.

### PUR Alpha aujourd'hui

Implantée dans le Val-d'Oise, PUR Alpha est une structure d'aide et d'accompagnement à domicile entièrement spécialisée dans l'accompagnement d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes de 0 à 25 ans en situation de handicap.

L'entreprise accompagne des publics présentant des troubles du spectre de l'autisme, des troubles du neurodéveloppement, des déficiences intellectuelles, des situations de polyhandicap, des troubles moteurs, sensoriels ou du comportement, avec ou sans solution médico-sociale existante.

Le mode d'intervention repose sur un principe simple : PUR Alpha est l'employeur des intervenants, ce qui décharge totalement les familles de la gestion administrative. Chaque enfant bénéficie



**Comme le résume Arame Bougha  
« Mon objectif est simple : que, demain, les familles du territoire confrontées au handicap de leur enfant pensent naturellement à PUR Alpha comme à un interlocuteur fiable, formé et à l'écoute. »**

d'un intervenant référent stable, complété par un binôme de secours afin d'éviter toute rupture en cas d'absence. Les professionnels suivent une formation initiale obligatoire de 70 heures, centrée sur le handicap, la communication adaptée, la gestion des situations complexes, la bientraitance et la sécurité au domicile. Bientraitance, professionnalisme, stabilité, transparence et soutien aux familles constituent les valeurs fondatrices de PUR Alpha. L'objectif est d'offrir un accompagnement individualisé et sécurisé à l'enfant, tout en apportant un véritable répit aux parents.

### Répondre à un besoin social fort sur le territoire

Dans le Val-d'Oise, plus de 9 000 enfants bénéficient de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH). Les délais d'attente pour intégrer un IME ou un SESSAD peuvent atteindre cinq à sept ans, laissant de nombreux temps de vie insuffisamment accompagnés : mercredis, vacances scolaires, périodes hors école ou sans solution.

Les attentes des familles sont pourtant claires : pouvoir souffler sans culpabiliser, continuer à travailler, s'appuyer sur des intervenants formés qui comprennent réellement leur enfant, et éviter de devoir tout réexpliquer à chaque changement de personne.

PUR Alpha vise un double impact. Pour les familles, il s'agit de réduire la charge mentale, sécuriser le quotidien des enfants et permettre un meilleur équilibre de vie. Pour le territoire, l'entreprise contribue à professionnaliser un secteur souvent sous-valorisé, à créer des emplois locaux qualifiés et à compléter l'action des structures existantes, dans une logique de coopération et de renforcement de l'offre globale.

### L'accompagnement de 14k et la reconnaissance des Entrepreneuriades

Arame découvre le programme 14k et le concours des Entrepreneuriades en recherchant un accompagnement exigeant pour structurer un projet né à Piscop. Ce parcours lui permet de consolider son modèle économique, d'affiner le positionnement territorial de PUR Alpha, de travailler son impact social et de préparer l'obtention de l'agrément qualité des services à la personne.

Le concours des Entrepreneuriades Plaine Vallée marque une étape décisive, en offrant au projet une visibilité nouvelle auprès des élus et des acteurs

économiques. L'obtention du prix « Jeune entreprise » vient reconnaître l'importance de ce type d'initiative, centrée sur le handicap et le soutien aux familles.

### Une ambition durable

Cette reconnaissance constitue un véritable tremplin pour la suite : sécurisation des prochaines étapes, premiers recrutements, déploiement de la formation et ancrage durable de PUR Alpha sur le territoire de Piscop et de Plaine Vallée.



## ENTREPRENEURIADES PLAINE VALLÉE : COMMENT ÇA MARCHE ?

Dédié à la création d'entreprise, ce concours est ouvert aux porteurs de projet résidant dans l'une des 18 communes de Plaine Vallée, ainsi qu'aux entreprises de moins de cinq ans. Lancées par Plaine Vallée Agglo en partenariat avec Initiactive, les Entrepreneuriades Plaine Vallée offrent un accompagnement unique et personnalisé, avec un parcours de coaching sur mesure destiné à aider les entrepreneurs à affiner leur business plan et leur stratégie de croissance. Plus de 35 000 euros de prix sont à gagner pour les lauréats.



### DOTATIONS ET ACCOMPAGNEMENTS

Après une première sélection, les candidats retenus pourront accéder à différents modules, parmi lesquels l'élaboration d'une stratégie commerciale, la communication, la protection de la marque et des créations, ou encore le financement du projet. Trois candidats seront ensuite désignés lauréats dans trois catégories :

#### CRÉATEUR D'ENTREPRISE - VALEUR : 10 000 €

Le ou la lauréat(e) bénéficiera de onze avantages, dont un pack RSE de sensibilisation et d'accompagnement, un pack communication comprenant huit heures de conseil, ainsi qu'un stand lors du prochain Salon Effervescence du département. Une dotation financière de 1 000 € est également prévue.

#### JEUNE ENTREPRISE - VALEUR : 26 000 €

Le ou la gagnant(e) du prix Jeune entreprise remportera notamment un pack d'optimisation web, un accompagnement à la levée de fonds, ainsi qu'un pack informatique et un dispositif d'accélération en pépinière comprenant six mois d'accompagnement et d'hébergement gratuits. Une dotation financière de 1 000 € est également prévue.

#### COUP DE CŒUR

Le ou la gagnant(e) du prix Coup de cœur recevra un bouquet de fleurs ainsi qu'un pack SecuriAct, comprenant la rédaction des statuts.

Bien plus qu'un concours, les Entrepreneuriades sont aussi une véritable communauté d'entrepreneurs passionnés, qui partagent leurs expériences, leurs idées et leur réseau.

## PUR ALPHA : UN PROJET NÉ À PISCOP, RÉCOMPENSÉ À PLAINE VALLÉE

Habitante de Piscop depuis 2010, Madame Arame Bougha incarne parfaitement l'esprit de solidarité et d'engagement qui caractérise notre village. Installée à Piscop avec sa famille alors que ses enfants étaient encore petits, elle a immédiatement trouvé dans le village un véritable sentiment d'appartenance et a rapidement fait le choix d'y construire son avenir.

Ses enfants ont fait leurs premiers pas à l'école, alors que celle-ci était encore installée dans les locaux de la mairie. C'est également à Piscop qu'elle a trouvé, dès les premières années, une écoute attentive et un soutien précieux de la municipalité, à un moment clé de sa vie familiale.

### Un parcours de vie marqué par le handicap et la résilience

Maman de Matthew, aujourd'hui âgé de 17 ans et atteint d'un polyhandicap rare – le syndrome PURA –, elle connaît de l'intérieur les difficultés quotidiennes auxquelles sont confrontées de nombreuses familles : manque de solutions de garde adaptées, complexité administrative, solitude des parents, culpabilité et épuisement.

Matthew a fréquenté l'école de Piscop quelques heures par semaine dans ses premières années, accompagné d'une AVS, afin de favoriser sa socialisation avant son entrée en IME. Une expérience humaine forte, autant pour lui que pour les autres enfants, qui a permis de sensibiliser très tôt à la différence et à l'entraide.

Malgré les obstacles, elle n'a jamais cessé de chercher des solutions : jongler entre vie professionnelle et accompagnement constant de son fils, recruter de l'aide, composer avec des dispositifs souvent mal adaptés aux situations de polyhandicap. Une réalité que vivent de nombreux parents, souvent dans l'ombre.

### De l'expérience personnelle à l'engagement entrepreneurial

C'est de cette expérience intime et douloureuse, mais aussi profondément humaine, qu'est née PUR Alpha, une entreprise de services dédiée à l'accompagnement des enfants en situation de handicap et surtout au soutien des parents.

Plus qu'un simple service d'aide à domicile, PUR Alpha ambitionne de proposer un accompagnement sur mesure, fondé sur la compétence, la stabilité des intervenants, leur formation et leur reconnaissance professionnelle. L'objectif est clair : sécuriser les familles, offrir du répit, rompre l'isolement et redonner de la dignité à un métier essentiel.

Le nom de l'entreprise fait directement écho au syndrome de son fils, symbolisant la volonté de transformer une épreuve personnelle en un projet porteur de sens et d'impact social.

### Une reconnaissance méritée aux Entrepreneuriades de Plaine Vallée

En 2025, ce projet engagé a été récompensé par une victoire aux Entrepreneuriades de Plaine Vallée, un concours entrepreneurial exigeant. Une reconnaissance forte qui confirme la pertinence et l'utilité sociale de PUR Alpha.

Au-delà du prix, cette expérience lui a permis d'être accompagnée, coachée et de confronter son projet à des professionnels du territoire. « Être sélectionnée, c'était déjà une validation : cela signifie que le projet a du sens », confie-t-elle.

Le lancement de l'activité est prévu courant 2026, avec une ambition affirmée : développer une structure locale, humaine, ancrée dans le territoire, fidèle aux valeurs de solidarité et de proximité qui font l'identité de Piscop.

Piscop, un village qui compte

Profondément attachée à la commune, elle met en avant l'esprit village, la qualité de vie et l'identité forte de Piscop, exprimant le souhait que cette âme collective et cette entraide perdurent dans le temps. À travers son parcours, Madame Arame Bougha rappelle que derrière chaque projet entrepreneurial se cache souvent une histoire de vie faite de courage, de résilience et d'une volonté sincère d'agir pour les autres. Une fierté pour Piscop et un bel exemple d'engagement au service du bien commun.



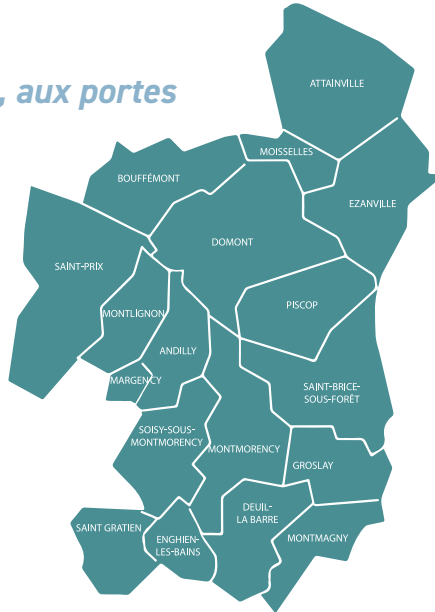
# Intercommunalité

Communauté d'Agglomération  
**Plaine Vallée**  
Forêt de Montmorency

## Agglomération Plaine Vallée : Carte d'identité

18 villes au cœur du Val d'Oise, aux portes  
du Grand Paris.

### L'AGGLOMÉRATION EN QUELQUES CHIFFRES



### LES COMPÉTENCES

- Aménagement de l'espace communautaire & habitat.
- Politique de la ville.
- Sécurité publique.
- Environnement et cadre de vie.
- Développement économique, emploi.
- Tourisme.
- Assainissement, eau potable, gestion des milieux aquatiques, des eaux pluviales et prévention des inondations.
- Voirie et transport public.
- Collecte et traitement des déchets ménagers.
- Propreté urbaine (nettoyage des tags).
- Réseau d'éclairage public.
- Gestion des équipements culturels (Théâtre Silvia Monfort) et sportifs (piscines) d'intérêt communautaire.
- Lecture publique/réseau des bibliothèques.

### VOS NUMÉROS UTILES

- Éclairage public : 0 800 800 051
- Collecte des déchets : 0 800 735 736 ([www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr))
- Eau potable : 0 969 369 900 / Urgence fuites : 0 969 369 918 site [www.vedif.eau.veolia.fr](http://www.vedif.eau.veolia.fr)
- Équipements communautaires
- Plaine Vallée Tourisme : 01 39 64 42 94 ([www.plainevallee-tourisme.fr](http://www.plainevallee-tourisme.fr))
- Théâtre Silvia Monfort : 01 39 33 01 81
- Piscine Maurice Gigoi : 01 39 91 39 00
- Espace sportif et nautique La Vague : 01 34 27 37 20 ([www.lavague-plainevallee.fr](http://www.lavague-plainevallee.fr))
- Pépinière d'entreprises 14 K : 01 30 10 66 50 ([www.14k-plainevallee.fr](http://www.14k-plainevallee.fr))
- Tiers-lieu Emploi et entreprise 23 k : 01 34 05 18 00

### Contact

1 rue de l'Égalité - 95230 Soisy-sous-Montmorency - 01 30 10 91 61 - [contact@agglo-plainevallee.fr](mailto:contact@agglo-plainevallee.fr) - [www.agglo-plainevallee.fr](http://www.agglo-plainevallee.fr)  
Ouvert du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et du jeudi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



PlaineValléeAgglo

## Tremplin Jeunes Talents : Plaine Vallée soutient les musiques actuelles

Plaine Vallée et Saxetera-Production organisent un Tremplin Jeunes Talents.  
Pour participer, il faut avoir moins de 30 ans au jour de l'inscription.

### L'objectif du tremplin

Découvrir de jeunes talents et les accompagner, financièrement et artistiquement, pendant un an. Les lauréats se produiront dans les salles de spectacle de l'agglomération.

### 3 catégories récompensées

- Moins de 16 ans
- Interprète
- Auteur-interprète

### Comment participer ?

Pour t'inscrire, remplis le formulaire en ligne et envoie tes vidéos par mail à : [contact@saxetera-production.com](mailto:contact@saxetera-production.com)  
Des auditions auront lieu samedi 18 avril à 14h au théâtre Jean-Marais (Saint-Gratien) et la finale jeudi 7 mai au théâtre Silvia-Monfort (Saint-Brice-sous-Forêt). Retrouve le règlement et toutes les modalités pratiques sur : [saxetera-production.com](http://saxetera-production.com)



Inscriptions jusqu'au 31 mars 2026 !

# Plaine Vallée : vers une stratégie locale de santé

Du 16 juin au 1<sup>er</sup> octobre, les habitants de Plaine Vallée ont participé à une enquête en ligne pour exprimer leurs attentes en matière de santé : prévention, soins, bien-être, qualité de vie... Cette consultation citoyenne s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé (CLS), porté par Plaine Vallée et l'Agence Régionale de Santé (ARS), avec pour objectif de construire une politique locale de santé adaptée aux réalités du territoire.

## Un accès aux soins insuffisant

Plusieurs enjeux en matière de santé publique ont été identifiés lors du diagnostic territorial. Les difficultés d'accès aux soins liées au manque de professionnels concernent l'ensemble du territoire mais ce constat est encore plus marqué dans les communes du nord. Près de 40 % des médecins généralistes exerçant sur Plaine Vallée ont d'ailleurs plus de 60 ans.

Plus de 80 % des répondants ont déclaré avoir rencontré des obstacles dans l'accès aux soins sur le territoire, principalement en raison des délais d'attente pour obtenir un rendez-vous. En effet, 86,8 % des répondants identifient la longueur des délais comme la principale difficulté. On retrouve ce même constat à l'échelle nationale, où entre 2019 et 2024, le nombre de jours avant d'obtenir un rendez-vous chez un généraliste est passé de 4 à 10 jours en moyenne (Source Insee 2022).

Près de 47 % des résidents déclarent rencontrer des difficultés d'accès à un médecin généraliste. Les enjeux liés à l'accès aux médecins spécialistes sont également prégnants sur le territoire, avec des disparités selon les disciplines. Les difficultés de prise de rendez-vous sont particulièrement marquées pour les dermatologues (77,5 %), les kinésithérapeutes (33,4 %), les gynécologues (32,3 %) et les ophtalmologues (31,4 %).



sithérapeutes (33,4 %), les gynécologues (32,3 %) et les ophtalmologues (31,4 %).

## La question de la santé mentale

Le diagnostic fait également émerger des enjeux croissants de santé mentale chez les jeunes, alors que le territoire n'est doté que d'un psychiatre pour près de 15 000 habitants, soit 5 fois moins qu'en Île-de-France. Bien que 56 % des répondants se disent concernés par la santé mentale, le stress ou l'isolement, ils ne les identifient pas comme enjeux prioritaires. Cela est lié notamment à la sous-représentation des moins de 30 ans dans l'échantillon des répondants.

## La santé au sens large

Le cadre de vie de Plaine Vallée est jugé très privilégié et agréable par les répondants, notamment au regard de l'accès aux espaces verts et la présence de nombreux équipements sportifs. Toutefois des disparités demeurent entre le nord et le sud du territoire, ce dernier étant davantage marqué par la pollution environnementale. 56,4 % des répondants se sentent d'ailleurs concernés par la pollution et les maladies respiratoires. La surexposition à des nuisances sonores est également un enjeu d'importance puisque 49,5 % de la population serait surexposée au bruit (routier, aérien ou ferré) – (Source BruitParif, 2024).

Parmi les sujets de préoccupation des répondants, plus de la moitié (64,7 %) se sent concernés par l'alimentation

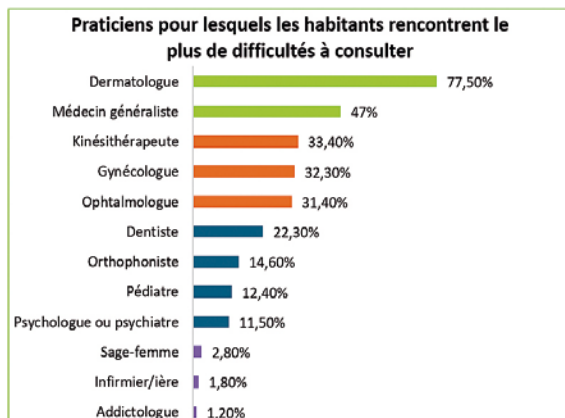
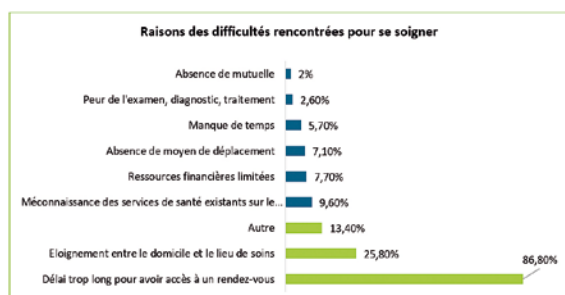
et l'activité physique. 43,2 % pratiquent régulièrement des activités physiques et sportives (marche, randonnée, autres activités sportives de plein air), dont 39,1 % plusieurs fois par semaine.

## Définir une politique locale de santé partagée

Attachés aux problématiques de santé, les élus ont souhaité inscrire dans le **Projet de Territoire Plaine Vallée 2035**, l'amélioration du parcours de soins comme enjeu prioritaire et ainsi s'engager pour préserver un territoire de confiance qui se définit par le bien vivre et la tranquillité des habitants.

L'enquête citoyenne qui s'est clôturée le 1<sup>er</sup> octobre a permis de mieux appréhender les besoins des habitants en matière de santé, et ainsi d'enrichir le diagnostic territorial.

Plaine Vallée poursuit le travail collaboratif avec les acteurs et professionnels de la santé, les partenaires du CLS, élus et habitants pour définir les axes stratégiques et construire un plan d'action partagé, avant l'adoption du CLS prévue en 2026. Des enquêtes complémentaires seront également menées auprès des praticiens du territoire par l'URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé).



## QUEL EST LE PROFIL DES 934 RÉPONDANTS

- 934 habitants du territoire ont répondu à ce questionnaire, dont une grande majorité de femmes (77,4 % des répondants).
- Une sous-représentation des moins de 30 ans parmi les répondants (3,8 %)
- Une surreprésentation des retraités, des cadres et des fonctionnaires/agents publics parmi les répondants.



## L'entretien des trottoirs : qui est responsable ?

Afin de garantir la sécurité des piétons et la qualité du cadre de vie, il est important de rappeler les règles relatives à l'entretien des trottoirs.



À la charge des PROPRIÉTAIRES

À la charge de la VILLE

- ✓ Dégager la neige et la glace
- ✓ Balayer les feuilles et débris

- ✓ Réparer les trottoirs
- ✓ Entretien la voirie

**UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE !**

La question de l'entretien des trottoirs est souvent source d'interrogations. Pourtant, les règles sont clairement définies et reposent sur un partage des responsabilités entre la commune et les riverains, dans l'objectif d'assurer la propreté et la sécurité de l'espace public. La commune assure la création, l'aménagement et la réfection des trottoirs. En revanche, l'entretien courant du trottoir situé au droit des propriétés privées est à la charge des riverains, qu'ils soient propriétaires ou occupants. Cet entretien comprend notamment le balayage et le nettoyage réguliers, le désherbage, l'enlèvement des feuilles mortes, ainsi que le déneigement et le salage en période hivernale. Les plantations privées (haies, arbres, végétation) doivent également être entretenues afin de ne pas gêner le passage des piétons ni la visibilité.

Ces gestes simples sont essentiels pour préserver la sécurité des usagers, en particulier des personnes à mobilité réduite, des enfants et des personnes âgées.

### Une question de sécurité et de responsabilité

Un trottoir glissant, encombré ou envahi par la végétation peut être à l'origine d'accidents. En cas de chute liée à un défaut d'entretien courant, la responsabilité du riverain peut être engagée. Il est donc important de rester vigilant tout au long de l'année.

### Taille des haies : une obligation pour la sécurité de tous

Les haies et végétaux plantés en limite de propriété ne doivent pas empiéter sur le domaine public. Afin de garantir la sécurité des piétons, la visibilité des automobilistes et l'accessibilité des trottoirs, les riverains ont l'obligation d'entretenir régulièrement leurs haies.

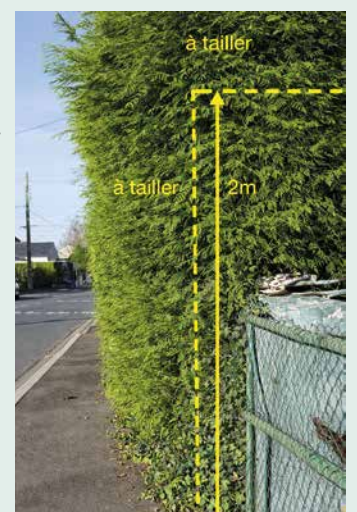
Celles-ci ne doivent ni dépasser sur les cheminements piétons, ni gêner la circulation, ni masquer la signalisation routière. La hauteur maximale autorisée est généralement fixée à 2 mètres en bordure de voie publique, sauf dispositions particulières.

Un entretien régulier permet de préserver un cadre de vie agréable, d'éviter les risques d'accident et de maintenir la qualité paysagère de la commune. En cas de non-respect, la responsabilité du propriétaire peut être engagée.

**Un geste simple, utile à tous : penser à tailler sa haie !**

### Un engagement collectif

L'entretien des trottoirs participe directement à la qualité du cadre de vie et à l'image de la commune. En respectant ces règles, chacun contribue à un espace public propre, sûr et agréable, au bénéfice de l'ensemble des habitants.



# « Toute une vie avec mes vaches » : le témoignage d'un éleveur de Piscop

À Piscop, l'élevage bovin s'appuie depuis plusieurs décennies sur l'expérience d'un éleveur passionné, qui gère son troupeau d'une trentaine de vaches avec constance et savoir-faire. Son parcours témoigne d'un engagement durable envers l'élevage et la vie au contact de la nature.

L'élevage compte aujourd'hui environ 30 vaches, réparties sur une dizaine d'hectares de prairies longeant le rû du vallon, ressource essentielle pour l'approvisionnement en eau. Les mâles sont vendus jeunes à d'autres éleveurs, tandis que les femelles restent plus longtemps à Piscop. « Je garde les génisses entre 3 et 10 ans, selon qu'elles sont gestantes chaque année », explique l'éleveur. La reproduction se fait de manière traditionnelle et l'organisation du travail s'est modernisée au fil du temps grâce au matériel agricole, notamment le tracteur, qui facilite le nourrissage et le transport des fourrages. En hiver, les animaux sont placés en pension pendant trois à quatre mois dans une ferme, à l'abri. Faute de place, seules une dizaine de jeunes génisses restent alors à Piscop. Les prés font l'objet d'une rotation régulière afin de permettre à l'herbe de repousser correctement. Les sangliers constituent toutefois un problème récurrent, retournant les parcelles humides et empêchant la repousse de l'herbe pendant plusieurs mois. L'alimentation repose exclusivement sur l'herbe et les fourrages, avec un appro-



visionnement en eau assuré selon les saisons par différentes sources, dont le rû. Les évolutions climatiques récentes n'ont pas profondément modifié l'organisation de l'élevage, malgré des hivers désormais plus doux. Le troupeau est issu de croisements entre Salers et Blondes d'Aquitaine, afin d'obtenir des animaux robustes produisant une viande de qualité. Depuis quarante ans, les bêtes sont vendues à un professionnel

de Seine-Maritime, qui prend en charge l'ensemble des démarches. À 90 ans, Monsieur Nicolaudie sait que certains projets resteront inachevés : « J'aurais voulu agrandir le hangar pour séparer foin et bêtes, et mettre dix vaches à l'abri toute l'année. Mais c'est trop tard maintenant. » Il envisage toutefois sereinement l'avenir, convaincu que les terres qu'il a entretenues toute sa vie deviendront un jour des prés à chevaux.

## UN BOX DÉDIÉ AU SOIN DES CHEVAUX DANS LES PRÉS DE PISCOP

Dans les prairies de Piscop, la présence paisible des chevaux fait partie intégrante du paysage et de l'identité rurale du vallon. Appréciée des promeneurs, cette image de quiétude repose sur une organisation rigoureuse et l'engagement constant des propriétaires et des bénévoles de l'association Piscop Équestre.

Le pré constitue l'environnement de vie privilégié du cheval. Animal naturellement mobile, il y trouve l'espace nécessaire pour se déplacer, brouter et vivre en groupe, un mode de vie essentiel à son équilibre physique et psychologique. Cette organisation limite le stress et favorise une bonne santé générale.

La vie au pré nécessite toutefois une vigilance quotidienne : surveillance de l'eau et des clôtures, observation de l'état des animaux, prévention des parasites et adaptation de l'alimentation selon les saisons. Des abris permettent également de protéger les chevaux des intempéries et des fortes chaleurs. Dans une gestion responsable, la possibilité de mettre un cheval à l'abri reste indispensable en cas de blessure, de maladie ou de soins spécifiques. C'est dans cet esprit que Piscop Équestre a réalisé, cet hiver, un nouvel aménagement de soins au cœur des prairies, en remplacement d'une installation devenue inadaptée.

Ce nouvel équipement renforce les capacités d'accueil et de suivi sanitaire de l'association, au service du bien-être des équidés. Les chevaux participent aussi activement à l'entretien des espaces naturels : leur pâturage limite l'enfrichement, favorise la biodiversité et préserve l'identité paysagère du vallon, tout en offrant aux promeneurs un patrimoine rural vivant.

L'association rappelle enfin qu'il est strictement interdit de nourrir les chevaux et invite les visiteurs à tenir leurs chiens en laisse à proximité des pâtures, afin de garantir la sécurité de tous.





## Composter, un geste simple qui change tout

*Alors que les questions environnementales prennent une place croissante dans notre quotidien, de plus en plus d'habitants de notre village se tournent vers une solution à la fois écologique et économique : le compostage. Ce geste, qui consiste à transformer les déchets organiques en engrais naturel, est à la portée de tous et offre de nombreux avantages.*

En moyenne, un tiers du contenu de nos poubelles est compostable. Épluchures de fruits et légumes, marc de café, coquilles d'œufs ou encore déchets de jardin... autant de matières qui, au lieu de finir en décharge ou à l'incinérateur, peuvent être valorisées directement chez soi.

Pour la commune, encourager le compostage signifie aussi limiter les coûts de collecte et de traitement des déchets, un point particulièrement important dans un contexte de hausse des charges publiques.

Le compost obtenu après quelques mois de maturation est un précieux allié pour les plantes. Riche en nutriments et totalement naturel, il améliore la qualité des sols, favorise la biodiversité et réduit le besoin d'engrais chimiques. Les jardi-

niers amateurs comme les passionnés y trouvent un bénéfice immédiat.

### Le SIGIDURS vous accompagne

Il met à disposition plusieurs options pour aider les habitants à se lancer :

- Composteurs individuels ;
- Ateliers d'initiation ;
- Accompagnement personnalisé pour apprendre à bien trier et éviter les erreurs courantes.

Il fournit gratuitement un composteur en bois et un aérateur tige pour remuer le tas de compost plus un bio seau de 10 l pour collecter les biodéchets de votre cuisine.

**Demandez gratuitement votre composteur pour trier vos déchets alimentaires**

Le Sigidurs vous fournit :



Contactez le numéro vert :

0 800 735 736 Service & appel gratuits



Conditions : 1 composteur par foyer - réservé aux habitants du territoire du Sigidurs.

**Pour commander votre composteur, contactez le numéro vert au 0800 735 736.**

## Au fil du rû du Fond des Aulnes

À quelques minutes de nos rues, juste derrière les terrains de tennis que nos jeunes Piscopiens fréquentent régulièrement, coule un petit cours d'eau que beaucoup traversent sans vraiment y prêter attention. Le rû du Fond des Aulnes est discret : un filet d'eau qui glisse dans un creux du terrain, souvent caché par la végétation, présent depuis bien plus longtemps que nos chemins aménagés.

Ce ruisseau appartient à ces éléments du paysage que l'on croit anodins, mais qui racontent une histoire. Il prend naissance au pied de la forêt de Montmorency, formé par plusieurs suintements qui, en se regroupant, créent un écoulement continu. Son débit varie selon les saisons : presque silencieux l'été, plus affirmé en hiver ou après les pluies. La pente naturelle du terrain l'amène doucement vers l'aval, jusqu'à rejoindre les eaux du Petit Rosne.

De notre côté du village, le rû longe notamment une vaste parcelle agricole piscopienne. Même si cette zone est privée, elle explique pourquoi l'endroit est resté aussi préservé : pas de construction, peu de passages, un paysage resté proche de ce qu'il était autrefois. Le ruisseau traverse ce secteur comme il l'a toujours fait, sans aménagement particulier,

avec ce charme naturel que seules les zones agricoles et forestières savent conserver.

Pour ceux qui empruntent le sentier à proximité, l'ambiance change presque d'un pas : l'ombre augmente, l'air se fait plus humide, les aulnes serrent leurs troncs autour du lit du ruisseau. L'aulne, justement, a donné son nom au lieu. Cet arbre aime l'eau et stabilise les berges avec ses racines épaisses. Autour, la végétation profite de la fraîcheur permanente, et de nombreuses espèces trouvent refuge dans ce micro-milieu : insectes aquatiques, amphibiens, oiseaux du sous-bois.

Les enfants qui descendent vers le tennis passent souvent juste à côté, sans remarquer le léger bruit de l'eau ou le relief qui s'abaisse à cet endroit. Pourtant, c'est un petit morceau de nature qui mérite qu'on s'y attarde quelques secondes. Ce rû est un témoin silencieux du paysage d'hier : celui des chemins qui suivaient l'eau, des zones humides qui dessinaient les limites agricoles, et des passages que les habitants utilisaient pour rejoindre les parcelles du plateau.

Au-delà de son rôle naturel, ce rû fait aussi l'objet d'une attention particulière de la part du SIAH, qui suit régulièrement son état.

Le syndicat veille à préserver la qualité de l'eau, à maintenir les équilibres écologiques et à valoriser ces petits cours d'eau souvent oubliés. Leur travail discret contribue à conserver l'identité du lieu et à assurer que ce patrimoine naturel continue de traverser les saisons sans perdre son caractère.

Le rû du Fond des Aulnes n'est pas une attraction touristique, ni un site patrimonial officiel. C'est un lieu simple, calme, préservé presque par accident, qui continue de jouer son rôle : drainer, irriguer, abriter, relier. Un fil d'eau discret, qui accompagne nos activités du week-end sans que l'on s'en rende compte, mais qui fait pleinement partie de notre paysage.





# Piscop et ses saveurs

## Les recettes de Mauricette

### Gâteau poires chocolat façon brookie

#### Ingrédients

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| Pour le Gâteau             | • 1 pincée de sel                        |
| • 3 poires (environ 450 g) | • 2 œufs                                 |
| • 30 cl de crème liquide   |  |
| • 180 g de chocolat noir   | Pour le crumble                          |
| • 50 g de sucre            | • 30 g de miel                           |
| • 70 g de farine de blé    | • 30 g d huile neutre (coco par exemple) |
| • 80 g de poudre d amande  | • 100 g de farine de blé                 |
| • 6 g de levure chimique   | • 1 pincée de sel                        |
|                            | • quelques pépites de chocolat           |

Préparation : 30 mn

Cuisson : 20 à 25 mn

Éplucher et couper les poires en quartiers. Faire chauffer la crème, ajouter le chocolat en morceaux et remuer jusqu'à fonte complète.

Dans un saladier, mélanger les ingrédients secs, puis incorporer les œufs et le mélange crème-chocolat jusqu'à obtenir une pâte homogène.

Préchauffer le four à 180 °C.

Huiler un moule, verser un tiers de la pâte, ajouter les poires puis recouvrir du reste de pâte. Préparer le crumble en mélangeant huile, sirop d'agave, farine et sel jusqu'à obtenir une texture sableuse. Répartir sur le gâteau avec quelques pépites de chocolat. Enfourner 20 à 25 min (ou air fryer 15 min à 180 °C). Laisser refroidir avant de démouler. Conservation : 4 jours au frais.



### Flan pâtissier aux œufs

#### Ingrédients (pour 4 personnes)

- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| Pour la pâte                                      | • 300 g de sucre                 |
| • Une bonne pâte brisée ou feuilletée du commerce | • 1,2 l de lait                  |
|   | • 30 cl de crème liquide entière |
| Pour appareil à flan                              | • 140 g maizena                  |
| • 6 œufs  | • 1 gousse de vanille            |

Préparation : 15 mn

Cuisson : 40 mn

Cuire la pâte à blanc (avec un poids dessus). Préchauffer le four à 180 degrés. Cuire 20 minutes jusqu'à ce que la pâte soit colorée de manière homogène.

Préparer le flan pâtissier : Préchauffer le four à 210 degrés. Dans une casserole, mélanger tous les ingrédients ensemble (la gousse de vanille fendue et grattée). Fouetter le tout sur feu moyen, jusqu'à épaississement. Retirer du feu et laisser la crème refroidir dans un saladier.

#### Cuisson :

Verser la crème froide sur la pâte précuite, lisser la surface et enfourner pendant 30 minutes à 210 degrés puis 10 minutes à 230 degrés pour colorer le dessus du flan.



### Velouté de potimarron

#### Ingrédients (pour 4 personnes)

- |  |  |
|--|--|
| • 1 potimarron (≈ 1 kg)                            | • Sel, poivre  |
| • 1 oignon   | • Option gourmande : 10 cl de crème / lait de coco           |
| • 2 gousses d'ail (option)                         | • Option topping : graines de courge, croûtons, fromage râpé |
| • 2 pommes de terre (option, pour plus de velouté) |  |
| • 1 l de bouillon (légumes ou volaille)            |  |
| • 2 c. à s. d'huile d'olive ou 20 g de beurre      |  |

Préparation : 10 mn

Cuisson : 25 mn

Laver le potimarron, coupez-le en gros dés (tu peux laisser la peau si elle est fine).

Émincer l'oignon (et l'ail). Faites revenir 3-4 min dans une grande casserole avec l'huile/beurre. Ajouter potimarron + pommes de terre en dés. Mélange 1 min.

Verser le bouillon (à hauteur), couvrir, cuis 20-25 min (jusqu'à tendre).

Mixer. Ajuster sel/poivre. Ajouter crème/lait de coco si vous voulez.

Pour en faire un vrai "repas", servir avec pain grillé + fromage (comté, tomme, chèvre) ou un croque rapide.





# Piscop et l'école

## Une nouvelle dynamique au cœur de l'école de Piscop

**E**n charge de la délégation depuis début 2025, j'ai le plaisir d'accompagner l'école dans une nouvelle dynamique, tournée vers le développement de projets, au service des élèves et de la communauté éducative.

Cette année, nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau membre au sein de l'équipe des agents municipaux : Madame Marjorie Romano, animatrice au périscolaire et référente à la mairie. Elle vient renforcer l'équipe périscolaire et insuffler une dynamique nouvelle à travers des activités originales et variées, avec de nombreuses réalisations créatives. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions. Nous remercions également les intervenants extérieurs qui accompagnent nos élèves et enrichissent la vie au sein de l'école. Une reconnaissance particulière à Teacher pour l'apprentissage de l'anglais, ainsi qu'à Annie et André pour le plaisir de

la lecture. Leur engagement, leur disponibilité et leur implication sont essentiels à la réussite de ces apprentissages.

L'année est aussi marquée par des travaux importants au sein de l'établissement. Des rideaux vont être installés dans les salles de classe ainsi que dans les espaces du périscolaire, afin de répondre aux exigences du PPMS. Ces aménagements sont réalisés grâce à l'obtention de subventions et contribuent à renforcer la sécurité et le bien-être des élèves.

Plusieurs projets culturels et éducatifs sont à venir et viendront enrichir le parcours des élèves tout en renforçant les liens au sein de la communauté scolaire. Un temps fort marquant restera le beau voyage scolaire organisé par l'équipe enseignante en fin d'année. Ce séjour offrira aux élèves l'opportunité de découvrir de nouveaux lieux, de vivre des moments de partage et de créer de précieux souvenirs pour clôturer l'année scolaire.



Je tiens également à remercier l'importante participation des élèves de l'école, à la commémoration du 11 novembre, avec l'interprétation de La Marseillaise, un moment fort de mémoire et de citoyenneté. L'école de Piscop poursuit ainsi son évolution avec confiance, portée par une équipe engagée et de nombreux projets à venir, au service des élèves.

**Sandrine Druon-Riot,**  
Adjointe au maire de Piscop,  
chargée des affaires scolaires.

## Périscolaire : ce sont les enfants qui en parlent le mieux !

Les temps périscolaires à Piscop occupent une place importante dans la vie quotidienne des enfants. Ils permettent d'assurer une continuité éducative entre l'école et la maison, tout en proposant des activités ludiques, éducatives et adaptées à l'âge des enfants. Ces moments se déroulent avant et après la classe ainsi que pendant la pause méridienne. Ils favorisent l'épanouissement, l'autonomie et la socialisation des enfants, dans un cadre bienveillant et sécurisé.

Cette année, à la rentrée, l'équipe a accueilli Marjorie, la nouvelle référente périscolaire, qui succède à Wendy. Marjorie a rapidement pris ses marques et s'est investie avec enthousiasme auprès des enfants, des familles et de l'équipe à l'école. Sa présence apporte une nouvelle dynamique tout en assurant la continuité du travail engagé les années précédentes. Grâce à l'implication de toute l'équipe, les temps périscolaires à Piscop continuent d'être un lieu privilégié de partage, d'apprentissage et de convivialité pour tous les enfants.

Ysaline et Marjorie



« J'aime jouer au Kapla, jouer aux jeux, Ysaline et Marjorie s'occupent bien de nous. »

**ARTHUR (CM1)**

« J'adore le périsco, j'aime bien les animatrices, il y a des jeux et des activités que je veux à la maison. C'est mieux le périsco que ma maison. »

**CHLOÉ G. (CE1)**



« Le périsco, c'est génial, je joue avec mes copines après le goûter. »

**ROSE (GS)**

« J'aime bien venir au périsco parce qu'il y a des jeux, le goûter est bon, les activités sont bien. »

**AMBRE (CP)**



« Le temps après la classe le soir, j'aime bien car je m'amuse et joue avec mes amies. »

**LILOYE (CM1)**

« J'aime le périscolaire parce que je fais des activités, je m'amuse et Ysaline et Marjorie sont gentilles. »

**JÉANNE (GS)**

« Le périscolaire, c'est bien. Il y a plusieurs choses à faire et on fait beaucoup d'activités. »

**MIA (CE2)**

« J'aime le périscolaire car je peux jouer, le goûter est très bon. »

**JULIES (PS)**



# Une année scolaire sous le signe de l'enthousiasme et des projets

La rentrée scolaire s'est déroulée dans une atmosphère particulièrement chaleureuse et joyeuse au sein de notre école. Sourires, retrouvailles et curiosité étaient au rendez-vous pour petits et grands, donnant le ton d'une année qui s'annonce riche et dynamique. Cette rentrée a également été marquée par l'accueil de dix nouveaux élèves en Petite Section, venus agrandir notre communauté scolaire.

## Un grand projet fédérateur : le voyage scolaire

Temps fort de cette année, un voyage scolaire de trois jours à Piriac-sur-Mer, près de Guérande, est en préparation pour les élèves des classes de maîtresses Lucie et Charlotte. Au programme : randonnée sur la falaise, séances de char à voile, élaboration de cerfs-volants, sans oublier des rires, des découvertes et une multitude de souvenirs à partager.

## Un spectacle de Noël inoubliable

Le spectacle de Noël a été un véritable succès et un moment de convivialité très apprécié par tous. Les chants des élèves ont enchanté les oreilles, tandis que les créations artistiques ont ravi les yeux. Un grand merci au papi de Clément Hallot, dont les superbes réalisations ont contribué à la magie de l'événement, ainsi qu'aux élèves pour leurs productions pleines de créativité.

## Des sorties et projets pour apprendre autrement

Les élèves de PS-MS vont bénéficier d'une sortie à la ferme de Gally, avec notamment un atelier labyrinthe, alliant exploration, réflexion... et peut-être même quelques demi-tours stratégiques.

Autre projet structurant : le journal de l'école, co-écrit par les élèves et l'équipe du temps périscolaire Ysaline et Marjorie. La première parution a vu le jour en novembre, et une seconde est prévue pour février-mars, preuve que la plume collective est bien lancée.

Chez les maternelles, un projet "petit-déjeuner équilibré" viendra renforcer le lien école-famille. Ce temps fort permettra aux parents de partager un moment de classe avec leur enfant autour d'un petit-déjeuner sain et convivial. Une belle occasion d'apprendre ensemble... sans oublier de se régaler.

## Et encore bien d'autres rendez-vous à venir...

L'année sera également ponctuée de nombreux autres événements : semaine des langues, carnaval, ventes de crêpes et bien d'autres projets encore, toujours pensés pour enrichir le parcours des élèves et renforcer la vie collective.

Une chose est certaine : entre apprentissages, projets ambitieux et moments partagés, cette année scolaire promet d'être aussi sérieuse dans ses objectifs que joyeuse dans sa réalisation.

**Lucie Lamiri, Directrice de l'École Primaire Jacques Prévert**



Carnaval de l'école dans les rues de Piscop le 8 avril.



Kermesse à l'école le 28 juin.



18 décembre Le Père Noël est passé dans les écoles.



## Teacher : transmettre le goût de l'anglais aux élèves

Depuis maintenant cinq années, Madame Josiane Sibley, enseignante à la retraite (dernier poste au lycée de Domont), intervient auprès des enfants de l'école de notre village pour les initier à la langue anglaise.

Elle prend trois groupes tous les lundis matin, les CE1 puis les CE2 et elle termine par les CM1/CM2. Les programmes de ces différents niveaux sont intégralement couverts pour ce qui concerne cette matière obligatoirement enseignée à l'école primaire.

Par ailleurs, les élèves apprennent à connaître les différentes civilisations de langue anglaise. Toutes leurs questions et curiosités à propos de ces cultures sont les bienvenues et font l'objet de discussions enrichissantes.

Aux plus jeunes est raconté un conte en anglais, une page par jour, et ils sont fort impatients chaque semaine d'en connaître la suite.

L'approche est bienveillante, et passe le plus souvent par des activités ludiques.

La démarche a pour but de rendre les élèves à l'aise lors de leur arrivée au collège mais aussi espère leur donner très tôt le goût pour cette langue. Bien parler anglais est devenu de nos jours indispensable, et le but de la démarche est de leur donner un atout pour leur vie future.

Selon les dires de leurs enseignantes, c'est avec plaisir que les enfants viennent partager avec Teacher ces bons moments d'apprentissage.





# Infos pratiques

## Votre équipe municipale



### Le Maire

Monsieur Christian LAGIER

### Les Adjoints au Maire

- Monsieur Sébastien PAUTRAT
- Monsieur Bernard DE WAELE
- Monsieur Dominique TINTILLIER
- Madame Sandrine DRUON-RIOT

### Les Conseillers Municipaux

- Monsieur Zoheir AICHOUCHE
- Madame Léna AMAROUCHE
- Madame Ghislaine CAMUS
- Monsieur Bruno DUFOUR
- Madame Sophie GAILLARD
- Monsieur Elias SEMPÈRE
- Monsieur David TAVARES
- Monsieur Jean-Yves THIN
- Monsieur Fabien VIEIRA-LUIS
- Madame Blandine WALSH DE SERRANT

### L'équipe Administrative

- Valérie BRIERE-AUGER  
et Solange REY

### L'Équipe Technique

- Jean-Louis CHEVALIER
- Stéphane DELAROCHE
- Dylan CINTAS

### L'Équipe Enfance et Jeunesse

- Filière Technique
- Emma BOUKINDA
  - Fatiha BELGUESMIA

- Filière Animation
- Ysaline BENSADI
  - Marjorie ROMANO

- Atsem
- Sandra TOME

## Carnet

### NAISSANCES

- Louis, Amaury DIRIL, le 06/03/2025 à L'Isle-Adam (95)
- Mousa SOUGOUFARA, le 23/06/2025 à L'Isle-Adam (95)

**La Ville adresse ses sincères félicitations aux parents.**

### MARIAGE

- BELMONT Audrey & SEMPÈRE Jonathan le 05/07/2025

**La Ville adresse tous ses vœux aux jeunes mariés.**

### DÉCÈS

- Alain VERDIER 29/01/2025 à Paris (10<sup>e</sup>)
- Jean DAVRIL le 21/08/2025 à Neuilly-sur-Seine (92)
- Cécile DE WAELE 15/11/2025 à Eaubonne (95)
- Andrée LE VOT le 17/11/2025 à St-Brice-Sous-Forêt (95)

**La Ville présente ses sincères condoléances aux familles.**



## Numéros utiles

### URGENCES

**Commissariat de police de Sarcelles :**  
17 ou 01 34 38 37 37

**Gendarmerie de Domont :** 01 39 35 58 50

**Police Municipale de Domont :** 01 30 11 81 33

**Pompiers :** 18 ou Centre de Secours de  
Domont 01 30 11 90 70

**SAMU :** 15

**SOS Poison intoxication :** 01 40 05 48 48

**SOS Médecins 95 :** 36 24

**Pharmacie de garde :** 17 ou 01 39 35 51 51

**Hôpital Simone Veil à Eaubonne :**  
01 34 06 60 00

**Allo Enfance Maltraîtée :** 119  
ou départemental : 01 30 30 31 31

**Jeunes violence Écoute :** 0 800 20 22 23

**Drogues info service :** 0 800 23 13 13 depuis  
un poste fixe. Avec un portable, appeler le  
01 70 23 13 13

**Écoute Cannabis :** 0 811 91 20 20

**Écoute Alcool :** 0 811 91 30 30

**Sida Info service :** 0 800 840 800

### ENVIRONNEMENT

**Collecte des déchets :** 0 800 735 736

**Bacs à déchets :** 0 800 735 736

**Déchetterie Sigidurs :** 0 800 735 736

**Éclairage public :** 0 800 800 051

**S.I.A.H. :** 01 30 11 15 15

**VEOLIA EAU 95 :** 0 969 360 400

**Urgences Fuites :** 0 969 368 624  
(24 h/24 et 7j/7)

**GRDF (Raccordement et conseil) :**  
09 69 36 35 34. Dépannage 24 h/24 et 7j/7 :  
0 800 47 33 33

**EDF Saint-Brice-sous-Forêt :** 34 04

### AUTRES ADMINISTRATIONS

**D.D.T Cergy :** 01 34 25 25 00

**TP Service Gestion Comptable  
de Montmorency :** 01 39 64 27 76

**Agglomération Plaine Vallée :**  
01 30 10 91 61

**Sous Préfecture Sarcelles :** 01 34 20 95 95

**Assistante Sociale de Domont :**  
01 34 39 19 00

**Fourrière de Sarcelles :** 01 34 38 21 40 ou  
0 891 150 405

## Église

Une messe est célébrée le dernier dimanche  
de chaque mois à 18h.

## SERVICES

### MAIRIE



1 place  
de la Mairie  
95 350 PISCOP  
Tél. :  
01 39 90 19 04  
Fax :  
01 34 19 93 20

**Mail :** [contact@mairie-piscop.fr](mailto:contact@mairie-piscop.fr)

**Site officiel :** [www.piscop.fr](http://www.piscop.fr)

**Horaires d'ouverture au public :**

- Lundi : de 14 h à 17 h 30
- Mercredi : de 9 h à 12 h
- Jeudi : de 15 h à 19 h
- Vendredi : de 10 h à 12 h 30

### SALLE DES FÊTES



19 rue des Petits Poiriers  
95 350 PISCOP

**Pour maximum 180 personnes.  
Renseignements et réservation  
conseillée via le site internet de la  
ville**

### ÉCOLE JACQUES PRÉVERT



8 rue Notre Dame  
95 350 PISCOP  
01 39 92 47 14

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de  
8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à  
16 h 30

### ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

8 rue Notre Dame  
95 350 PISCOP  
01 39 92 14 59

- Lundi, mardi, jeudi  
et vendredi de  
7 h à 8 h 30 et de  
16 h 30 à 19 h

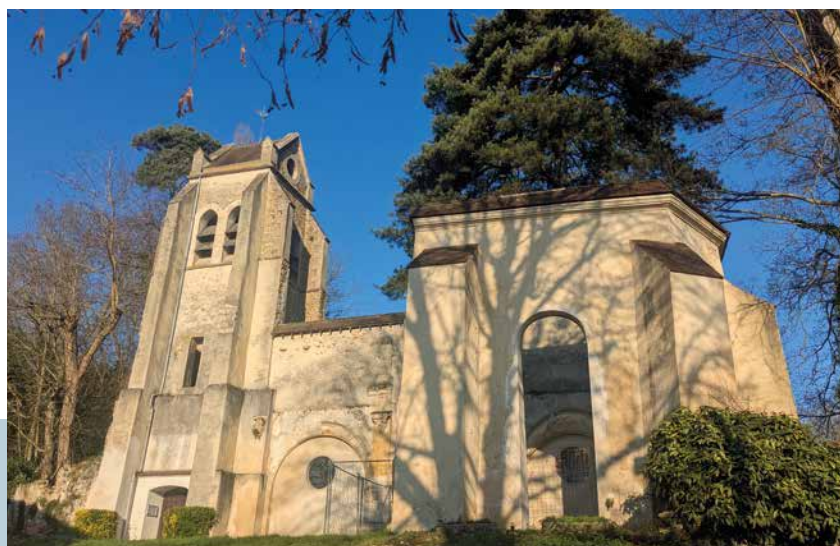


**Inscription via le portail famille sur  
le site [www.piscop.fr](http://www.piscop.fr)**

### CANTINE

8 rue Notre Dame  
95 350 PISCOP  
01 39 92 14 59

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et  
vendredi de 11 h 30 à 13 h 30  
**Inscription via le portail famille  
sur le site [www.piscop.fr](http://www.piscop.fr)**



## AU PROGRAMME DU THÉÂTRE SILVIA MONFORT

VENDREDI 16 JANVIER • 20H30

### PAILLETTES

Un réveillon sous tension, une tempête de neige, des secrets qui éclatent... et des invités qu'on n'attendait pas : bienvenue dans une soirée de Noël pas comme les autres !

Cette comédie moderne et captivante explore les non-dits, les rapports de force et les situations qui dérapent, tout en offrant une touche d'humour et d'humanité. Un réveillon inoubliable et riche en rebondissements !

Tout public / De 26 € à 45 €



SAMEDI 24 JANVIER • 20H30

### LÉON - ILLUSION OU COÏNCIDENCE

Élu meilleur spectacle du festival off « Avignon 2024 ».

LÉON vous présente sa toute nouvelle création où le pouvoir de l'esprit rencontre l'art de l'illusion. Vivez une expérience unique, drôle et interactive entre magie et mentalisme...

Accessible à tous les âges, venez vivre un moment inoubliable avec ce show fascinant et troublant qui explore avec humour et poésie les mystères de l'illusion.

Tout public / De 21 € à 39 €



VENDREDI 30 JANVIER • 14H

### BEL - AMI

Ambition, pouvoir et séduction dans un Paris en pleine mutation : suivez l'ascension fulgurante de Bel-Ami, entre passions et manipulations. L'adaptation du roman de Guy de Maupassant, portée par 9 comédiennes et comédiens. Une mise en scène dynamique où les personnages en costumes d'époque évoluent au milieu d'un univers industriel contemporain. À la fin des années 1880, dans un Paris en pleine révolution industrielle, le journalisme et la politique s'entremêlent.

Tout public / de 16 € à 28 € / Scolaire 8 €



SAMEDI 31 JANVIER • 20H30

### LE KANGOUROU À BRETelles



Le Kangourou à Bretelles est une comédie enlevée et pleine de surprises qui explore l'amitié sous toutes ses coutures. Lorsque Clara et Bertrand, mariés depuis 25 ans, annoncent leur divorce à leurs amis Étienne et Sandrine, tout bascule. Ce qui commence par une simple question – « Avec lequel des deux allez-vous rester amis ? » – se transforme en un véritable tourbillon d'émotions, de quiproquos et de révélations.

Cette pièce, drôle et touchante, nous rappelle que parfois, les plus grandes turbulences naissent des plus petites questions.

Tout public / De 26 € à 45 €

VENDREDI 13 FÉVRIER • 20H30

### CINQ DE CŒUR - UN AIR DE FÊTE

Cinq voix, zéro instrument, mille idées : quand tout dérape, ils transforment le fiasco en feu d'artifice vocal !

Cinq chanteurs émérites, trois filles et deux garçons issus de différents univers musicaux, décident d'utiliser leurs voix de la manière la plus délirante possible. Ils écrivent et interprètent des spectacles alliant virtuosité diabolique et comique irrésistible. Ces chanteurs comédiens inventent un genre bien à eux mêlant humour et émotion, en y ajoutant la singularité du chant à cappella.

Leur objectif : vous surprendre, vous toucher, vous éblouir, tant par la cocasserie des situations qu'ils inventent que par la beauté de leurs voix mêlées.

Tout public / de 21 € à 39 €



SAMEDI 21 FÉVRIER • 20H30

### WOK'N WOLL - DÉLIIRIUM MUSICALIA

Sous nos mines ébahies, ils mixent AC/DC et Tchaïkovski, improvisent du Stevie Wonder à la sauce Bach, sans oublier un zeste de Chico, ex-figure des Gipsy Kings.

Déjà 5 ans de tournée et plus de 400 représentations pour ce spectacle musical burlesque ! Sur le principe du wok qui réunit plusieurs ingrédients, un violoniste et un pianiste virtuoses et clownesques mélangent rock, grands classiques et Gipsy Kings.

Tout public / de 16 € à 28 €



**VENDREDI 13 MARS • 20H30**

**GUSTAVE EIFFEL - EN FER ET CONTRE TOUS**

Grèves, scandales et acier : suivez Gustave Eiffel dans une course contre la montre à la veille de l'inauguration de sa tour... et de sa chute.

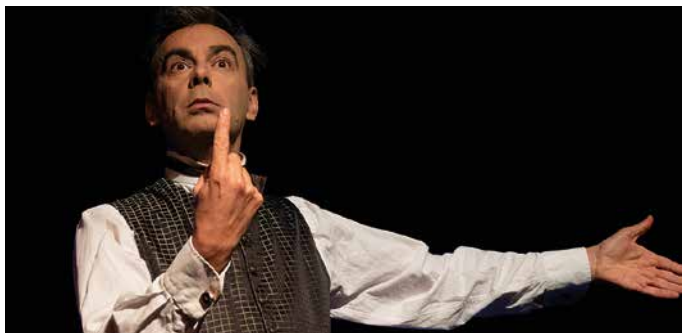
Décembre 1888. À 5 mois de l'inauguration de la Tour Eiffel, alors qu'il reste la moitié de la Tour à monter, les charpentiers se mettent en grève. Comment Gustave Eiffel va-t-il gérer cette crise ?

Au-delà de l'anecdote, que s'est-il passé pour que, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la France entière haïsse à ce point Gustave Eiffel, rendu responsable du suicide de milliers de personnes ?

Avec fougue et humour, Alexandre Delimoges incarne un Gustave Eiffel étonnant.

Ce spectacle vous embarque en pleine Révolution industrielle, une époque de grands bouleversements techniques et sociaux. À travers les découvertes, les inventions et les figures marquantes de cette période, on découvre une société en pleine transformation.

*Tout public / de 16 € à 28 €*



**SAMEDI 21 MARS 2026 • 20H30**

**COUP DE BLUFF AU CABARET**

Une comédie écrite et mise en scène par Nicolas Vitiello

Un cabaret en faillite, un escroc en cavale, une police aux aguets... et si le plus grand show naissait du plus grand bluff ?

Après de belles années de gloire, le cabaret tenu par les 2 frères, Claude et Michaël, est en faillite. Malgré l'aide de Céleste, une meneuse de revue à la retraite, ils peinent à redonner à l'établissement sa grandeur d'antan.

Jusqu'au jour où un escroc recherché, décide par la force de s'y cacher pour réussir sa cavale. Quoi de mieux que ce cabaret miteux déserté par le public pour mener à bien sa planque ?

Lorsque la police débarque, chacun tente de dissimuler ses secrets en jouant un rôle. Entre malentendus et improvisations, une vérité inattendue pourrait bien changer le destin du cabaret.

La comédie Coup de bluff au cabaret se conclut en apothéose par un spectacle mêlant chant, danse et ambiance cabaret.

*Tout public / De 26 € à 45 €*



**VENDREDI 3 AVRIL • 20H30**

**LA PHOTO DE MON POTE**



Quand l'amour frappe à la porte, mieux vaut être soi-même... ou au moins savoir qui on est vraiment !

Antoine a demandé à son meilleur ami William d'être là pour son premier rendez-vous avec Claire qu'il a connue sur un site de rencontres. Et quand William demande à Antoine pourquoi sa présence est nécessaire, Antoine répond : « Parce que j'ai mis ta photo à la place de la mienne, t'es quand même plus photogénique que moi... »

William va donc se faire passer pour Antoine, Antoine pour William et tout ça dans un seul but : que Claire tombe amoureuse d'Antoine... Enfin de William... De William qui est Antoine et surtout pas d'Antoine qui est William... Enfin bref, vous avez compris !

*Tout public / De 21 € à 39 €*

**VENDREDI 17 AVRIL • 20H30**

**LA JOCONDE PARLE ENFIN**

Elle a traversé les siècles sans dire un mot... jusqu'à aujourd'hui ! La Joconde prend enfin la parole dans un seul en scène drôle et érudit signé Laurent Ruquier.

Après des siècles de silence...

La Joconde parle enfin et nous raconte sa vie, de sa création par Léonard de Vinci jusqu'à sa présence aujourd'hui au musée du Louvre. Le plus illustre tableau du monde se dévoile ainsi, démontrant que les célébrités sont souvent plus méconnues qu'on ne le pense. Les anecdotes s'enchaînent dans un monologue bondissant, reliant les petites histoires à la grande. Incarnée par Karina Marimon, une Mona Lisa magistrale, saluée par la critique, à qui Laurent Ruquier donne la parole, celle à qui personne n'a jamais demandé son avis.

*Tout public / De 26 € à 45 €*



# Agenda

## LES DATES À RETENIR EN

# 2026

15 mars

**1<sup>ER</sup> TOUR DES ÉLECTIONS  
MUNICIPALES**



22 mars

**2<sup>ND</sup> TOUR DES ÉLECTIONS  
MUNICIPALES**

28 mars

**REPAS DES ANCIENS**

8 mai

**COMMÉMORATION**



29 mai

**FÊTE DES VOISINS**



18 avril

**FÊTE DE L'ÉCOLE LOTO  
ORGANISÉ PAR LA FCPE**

7 juin

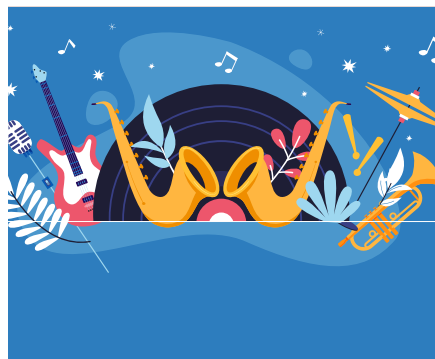
**BROCANTE À PISCOP**

20 juin

**KERMESSE DE L'ÉCOLE AVEC  
SPECTACLE DES ENFANTS**

21 juin

**FÊTE DE LA MUSIQUE**



27 juin

**FÊTE DE L'ÉTÉ**

1<sup>er</sup> septembre

**RENTRÉE SCOLAIRE**



Septembre

**VOYAGE DES SÉNIORS  
(DATE À PRÉCISER)**

7/8 novembre

**BROC'ENFANTS**

11 novembre

**COMMÉMORATION**

17 décembre

**SPECTACLE DE NOËL  
POUR LES ENFANTS  
OFFERT PAR LA MAIRIE**

